BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 6. — JUIN 1849.)

AVIS. — MM. les Sociétaires sont prévenus que le second volume du *Journal du règne de Louis XV, par Barbier*, est terminé, et en distribution chez M. J. Renouard.

I.

PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 4 JUIN 1849,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. N. DE WAILLY, VICE-PRÉSIDENT.

Les procès-verbaux de la séance du Conseil du 17 avril et de l'assemblée générale de la Société, tenue le 7 mai dernier, sont lus; la rédaction en est adoptée.

766. M. Lebas, pour la Bibliothèque de la Sorbonne.

Ouvrages offerts à la Société.

M. Bellaguet offre, de la part du ministère de l'instruction publique :

Bulletin archéologique, publié par le comité historique des arts et monuments, 4e et 5e numéros, 1847, 1848.

Bulletin des Comités historiques (nouvelle série), 1er, 2e et 3e numéros. Janvier, février, mars 1849.

Travaux de la Société.

ÉTAT DES IMPRESSIONS.

Journal de Barbier. T. II. La feuille 21 est tirée; les feuilles 22 et 23 sont en bons à tirer; les feuilles 24 à 29 sont composées; le volume comprendra environ 32 feuilles.

Annuaire pour 1850. Le calendrier est composé; l'impression continue.

Procès de Jeanne d'Arc. T. V. On attend toujours la table et l'introduction.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. de Roissy (25 mai), qui adresse sa démission de président du comité des fonds. Il regrette que sa santé, ses affaires personnelles, et les absences prolongées qu'il est obligé de faire, le mettent dans l'impossibilité de conserver plus longtemps des fonctions que le Conseil a bien voulu lui confier depuis plus de dix ans. Il adresse l'état de situation financière de la Société au 12 mai courant.

Le secrétaire et le trésorier ajoutent qu'ils ont vivement insisté, mais en vain, l'un et l'autre, auprès de M. de Roissy, pour l'engager à ne point persister dans une résolution que le Conseil apprend avec peine. Des remercîments sont adressés, au nom de la Société, à M. de Roissy pour le dévouement consciencieux et éclairé avec lequel il a rempli si longtemps ces délicates et laborieuses fonctions. Le Conseil, instruit que l'un des membres du même comité est malade et un autre absent de Paris, décide que le renouvellement du comité et la nomination du président seront renvoyés à une autre séance. Provisoirement M. Monmerqué, premier vice-président du Conseil, remplissant les fonctions de président, voudra bien se charger de la signature des mandats et des autres objets d'administration qui concernent le président du comité des fonds.

— Le Conseil s'occupe de différents autres objets d'administration et particulièrement d'une proposition de M. N. de Wailly, que M. le président soumettra à l'approbation de M. le Ministre de l'instruction publique.

Élections.

Le Conseil procède au renouvellement de son bureau pour l'exercice 1849-1850.

Sont successivement élus au scrutin :

Président..... M. de Barante.

Vice-présidents..... MM. Monmerqué, Ravenel.

Secrétaire..... M. J. Desnoyers.

(Les fonctions de secrétaire durent pendant quatre années.

Secrétaire-adjoint..... M. Teulet.

Trésorier et archiviste..... M. Duchesne aîné.

Comité de publication..... MM. Guérard, président, Lenormant, Ravenel, de Wailly.

Le *Comité des fonds* sera nommé dans une séance subséquente ; le *Comité de l'Annuaire* a été renouvelé en décembre dernier.

La séance est levée à quatre heures et demie.

II.

DOCUMENTS HISTORIQUES.

M. Monmerqué nous a communiqué, et nous nous empressons de mettre sous les yeux de nos lecteurs les fragments des *Mémoires inédits de La Motte-Goulas*, lus dans la séance publique du 7 mai. Ce morceau ne peut manquer de faire désirer la prochaine publication de ces importants Mémoires.

FRAGMENTS

Des Mémoires inédits de La Motte-Goulas, lus à la séance publique de la Société de l'Histoire de France, du 7 mai 1849.

Les menées du prince de Condé tendaient visiblement à renverser le ministère du cardinal Mazarin et à s'emparer de la direction des affaires. La Reine fit connaître à Monsieur (*Gaston, duc d'Orléans*) la fierté et l'audace de M. le Prince ; lui représentant que son influence sur les gens de guerre et sur le parlement allait à la ruine

de l'État; que ses établissements et ceux des princes de la maison devenaient formidables; que leur exemple encourageait les grands et qu'il ne serait bientôt plus possible de gouverner si on n'abaissait cette outrecuidance. Anne d'Autriche, en rallumant ainsi les anciennes jalousies de Monsieur, le disposait à souffrir qu'on arrêtât le prince de Condé et qu'on le mît lui et les deux autres princes en lieu où ils ne pourraient faire ombrage.

Une dernière intrigue du prince de Condé vint mettre le comble aux justes préoccupations de la cour, et détermina l'arrestation des trois princes.

La duchesse d'Aiguillon, nièce du cardinal de Richelieu, avait conservé l'administration du gouvernement du Havre, pendant la minorité du jeune duc de Richelieu, son neveu. Cette place était la porte de la Normandie, et M. de Longueville, gouverneur de cette province, était très-jaloux de la possession de cette clef de la France. Le prince de Condé crut avoir trouvé le moyen de mettre cette place entre les mains de son beau-frère, en favorisant l'inclination du jeune duc de Richelieu pour madame de Pons. Il engagea le duc à enlever sa maîtresse et à s'unir à elle par un mariage clandestin, mettant ainsi ce jeune seigneur en opposition ouverte avec sa tante. (Nous laisserons parler Goulas.)

« Madame d'Aiguillon, avertie du mariage et du dessein sur la place, même du départ de son neveu de Trie, où il avait été marié, pour se saisir du Havre, s'encourt chez la Reyne, lui donne avis des choses et n'oublie pas de lui bien marquer que M. le Prince en est l'architecte et le promoteur, prétendant par là de se rendre maistre de la meilleure place de Normandie, la clef de la province et du royaume de ce costé. La Reyne, surprise et faschée, dépesche Bar au Havre en toute diligence, avec ordre de s'en rendre maistre; mais M. et madame de Richelieu firent en sorte avec Sainte-Maure et les autres officiers de la garnison, que de Bar ne fust point reçu dans la citadelle et que la place demeurast comme à leur dévotion, parce que le feu cardinal de Richelieu n'avoit mis là que de ses plus intimes et affidées créatures qui conservoient toujours le dernier respect pour son nom. Monseigneur, à ce qu'il m'a dit depuis, ne fut pas moins offensé de cette entreprise que la Reyne, et se souvenant que depuis quelque temps, M. de Longueville butoit à cette place et avoit voulu faire croire à M. le Cardinal qu'il la lui avoit promise, quoyque l'aultre l'eust tousjours nié et le niast encore; il pensa que ces Princes avoient de trop grands desseins et que demeurant davantage intrinséquement lié à M. le Prince, c'estoit donner matière à la Reyne et au Cardinal de le rendre odieux un

jour, au Roy et au royaume, comme ayant biaisé dans son service, et toléré que l'on fist de grandes brêches à la couronne. Il consentit donc que le Roy s'asseurast de ces Messieurs et retirast de leurs mains tout d'un coup ce qu'ils lui avoient arraché de temps en temps et leur ostast mesme l'envie de le ravoir. »

2e PARTIE. CHAPITRE VI.

Arrestation des Princes.

« La Reyne et ses confidens se trouvoient extrêmement empeschés, ne sçachant comment ils attireroient les trois princes au Palais-Royal..... ils avoient offensé la Reyne et un ministre, et alors ils avoient un légitime sujet de se deffier, aussi s'étoient-ils donné parolle de ne se trouver jamais ensemble au Conseil, et M. de Longueville demeuroit à Chaillot, dans cette résolution, feignant d'avoir la goutte, affin de ne pas manquer de prétexte. Néanmoins le jour fut pris au 18e janvier pour les prendre et ce fut le bruit qui courut dans Paris qui obligea les frondeurs de presser la chose, car on disoit par toutte la ville que la Cour feroit bientost un coup d'authorité, et que, pour la restablir entièrement, ce ne pouvoit estre que d'arrester M. le Prince. Il ne manqua pas d'être averty de ce bruit et il ne manqua pas aussi d'y faire réflexion ; mais quand il appuyoit sur l'engagement qu'avoit avec lui M. de la Rivière, il ne pouvoit comprendre que M. le Cardinal l'osast sans la participation de Monseigneur (1), ny qu'on le proposast à Son Altesse Royale, et qu'il le tust à son ministre : ainsi il perdoit l'inquiétude que luy causoient les avis. D'ailleurs la haine contre les frondeurs et l'envie de faire quitter le pavé à M. de Beaufort et au coadjuteur l'occupoient entièrement, et il vouloit vaincre ou mourir en cette occasion, où il se croyoit engagé d'honneur. Cependant comme la passion avoit ses intervalles, il appuyoit sur les avis, et ses deffiances revenoient si bien, qu'il se résolut de parler à M. Le Tellier, lequel ne sçachant pas la chose encore, ou, s'il la sçavoit, n'estant pas homme à la luy descouvrir, il n'en tira rien qui luy pust donner aucune lumière. La Reyne et le Cardinal pour le mieux endormir, le traitoient le mieux du monde et luy parloient tousjours des frondeurs qui l'avoient voulu assassiner et du biais de penestrer dans le fond de ce dessein, en s'assurant de ceux de la faction qui le sçavoient. Ils feignirent donc qu'ils alloient faire prendre un certain

(1) Gaston, duc d'Orléans.

bourgeois (1), du secret de la Fronde et fort suspect à M. le Prince, lequel ils disoient estre dans une maison près du marché aux Chevaux (2), et qu'il estoit expédient, pour empescher la rumeur du peuple et qu'on ne le pust rescourre, qu'une partie des gensdarmes montast à cheval. M. le Prince, transporté d'aise, réplique qu'il les falloit mettre en tel et tel endroit pour plus de seureté, et il se chargea d'en donner l'ordre à l'officier qui les commandoit, ce qu'il fit, disposant ainsi les choses pour le faire conduire au bois de Vincennes.

« Il y avoit bien eu de l'embarras parmi les frondeurs, complices de cette entreprise, car Monseigneur, je ne sçays par quel motif, témoigna au Cardinal qu'il failoit différer jusques au jeudi, ce qui les pensa mettre tous au désespoir, craignant que Son Altesse Royale eust changé et se repentist; mais ils demeurèrent fermes et soustinrent qu'il y avoit trop de péril à ne pas achever ce qui estoit si bien commencé, tellement que l'on se prépara pour le mardi 18 après disné, à l'heure du conseil. L'on ne doutoit point que M. le Prince ne s'y rendist et M. le prince de Conty; il n'y avoit que M. de Longueville, lequel avec sa goutte et son Chaillot embarrassoit fort les gens. Néanmoins M. le Cardinal dit le matin à un confident de ce prince, qui avoit accoustumé de traitter avec luy de ses intérests, que l'on parleroit de la paix au conseil l'après-disnée, et que le marquis de Beuvron, qui avoit obtenu par son moyen la survivance de lieutenant du Roy en Normandie, pour son fils, luy feroit prester le serment. On dit que ce galant, fort éveillé, voyant le Cardinal changer du blanc au noir pour son maistre et luy donner les meilleures parolles du monde, ce qu'il ne faisoit pas auparavant, entra en quelque soupçon et tesmoigna nettement à M. de Longueville qu'il feroit une faulte de partir de Chaillot, et qu'ayant résolu avec Messieurs ses beaux-frères de ne se point trouver tous trois ensemble chez le Roy, ny chez la Reyne, il devoit demeurer puis qu'infailliblement ils iroient au conseil. Par malheur pour le Prince, le marquis de Beuvron l'estoit venu prier d'assister au serment de son fils, et il en estoit tombé d'accord, si bien qu'il sortit et commanda de toucher au Palais-Royal, et ayant appris qu'on alloit tenir le conseil, il entra et réjouit fort le premier ministre par son arrivée. Monseigneur n'avoit garde de se trouver là..... il y envoya M. de La Rivière, feignant d'estre indisposé. Pour la Reyne, elle se tint dans sa petite chambre sur son lit, et congédia, sous

(1) Parain Descoutures, syndic des rentiers et fort avant dans la Fronde.

(2) Où est aujourd'hui la place Vendôme.

prétexte d'un mal de teste, madame la princesse douairière, qui l'estoit venue voir; mais ce qui fut admirable (je tiens cecy de M. Goulas qui l'a sçu de M. de Lyonne), c'est que M. le Prince entrant chez le Cardinal, dans le tems que M. de Lyonne, qui estoit du secret, escrivoit certains ordres touchant la prise, ou pour estre envoyez incontinent après, il s'approcha brusquement de luy et commença par dire : « Eh bien! M. de Lyonne, quelles nouvelles? qu'escrivez-vous là? » L'aultre, sans se deffaire, mettant son papier sous son portefeuille, luy répliqua promptement : « Monsieur, c'est de Votre Altesse que j'en dois apprendre. » Et le Cardinal, ayant quitté le confident de M. de Longueville qui parloit à luy, M. le Prince le laissa pour s'aller entretenir avec l'Eminence..... On ne finiroit jamais d'écrire tout ce qu'on a débité; je diray seulement ce que je sçay bien pour l'avoir appris en bon lieu, comme que M. le Prince, entrant au conseil, trouva M. de La Rivière et l'entreprit sur ce que Monseigneur avoit escrit au premier président qu'il n'assisteroit point au procès intenté contre M. de Beaufort et le coadjuteur, à raison de l'assassinat, et que le pressant un peu trop, luy reprochant mesme qu'il les fourboit, La Rivière le voulut esblouir de sa réthorique, et luy dit enfin, après s'estre deffendu de son mieux, qu'il le conjuroit de le tenir pour homme d'honneur et que s'estant engagé de le servir, il ne luy manqueroit jamais; mais M. le Prince, en colère, luy repartist : « Vous, homme d'honneur, « vous vous mocquez! » Sur quoy M. de Longueville intervenant, M. le Prince le laissa et ils entrèrent dans la petite gallerie, où se devoit tenir le conseil. Je sçays encore que madame la Princesse, la mère, leur ayant donné à disner, leur dit de se prendre garde qu'il se machinoit quelque chose contre eux à la Cour, et que M. le Prince répliqua aussitost que Monsieur donnoit lieu à ces bruits par son procédé et que La Rivière les trompoit.

« Toutes les portes estoient fermées chez la Reyne, sous prétexte de son indisposition, et ceux du conseil seulement y entroient : tous les gens de qualité, voyant cela, passoient à l'appartement du Roy. L'heure approchoit, les gardes estoient posés partout; l'ordre estoit donné et M. le Prince avoit commandé luy-mesme ceux qui le devoient conduire au bois de Vincennes; mais M. le Cardinal, qui ne vouloit pas estre présent à la capture, ny que M. de La Rivière s'y trouvast, le fit appeler et venir à sa chambre, pendant quoy M. de Guitault, suivy de son neveu et lieutenant Comminges et de son enseigne, entre dans la gallerie et dit à M. le Prince qu'il estoit au désespoir du commandement qui luy venoit d'estre fait de l'arrester et qu'il ne pouvoit en cette rencontre qu'obéir à Leurs

Majestés. M. le Prince croyant qu'il se moquast, se tourna vers les messieurs du conseil et leur dit : « Messieurs, voylà Guitault qui « m'asseure d'avoir ordre de m'arrester, ce seroit un beau coup. — « Monsieur, répliqua Guitault, il est vray que j'ay commandement « de m'asseurer de vostre personne. » Et M. le Prince reprist : « Je « n'ay rien fait pour cela, que bien servir. » Et là-dessus il pria M. le Chancelier d'aller conjurer la Reyne de sa part qu'il luy pust parler, et celui-cy ne demeura guères sans retourner et rapporter que cela ne se pouvoit. Quelques-uns veulent qu'il ne demanda cette grace que pour avoir occasion de s'approcher de la fenestre et crier à ses gens de le secourir, mais je ne me le puis persuader, quand je considère que c'estoit à l'endroit du jardin où l'on avoit mis ceux qui le devoient conduire et empescher qu'il ne se sauvast. Il dit ensuite à M. Servien d'aller prier M. le Cardinal qu'il le pust entretenir. M. Servien y alla et ne revint point, car Guitault fit partir M. le Prince et le mena par le degré desrobé qui descend de cette petite gallerie au jardin. Comme M. le Prince eust dit que Guitault avoit ordre de l'arrester, M. le prince de Conti et M. de Longueville qui se souvinrent sans doute de ce qu'on leur avoit tant de fois témoigné, ne crurent point cecy une raillerie et le dernier particulièrement, lequel regardant M. le prince de Conti, dit à Monsieur : « Il nous faut sortir d'ici, » et M. le Prince l'interrompit : « Comment sortir! toutes les avenues sont prises. » Comminges et l'enseigne, s'approchant, leur firent le mesme compliment et le mesme commandement que Guitault avoit fait à M. le Prince, et incontinent descendirent par le petit degré, passèrent à travers le jardin et montèrent dans le carrosse qui les attendoit, lequel toucha à la porte de Richelieu, pour prendre le chemin du bois de Vincennes, le long du fossé de la ville, accompagné seulement de dix-huit ou vingt chevaux de la compagnie de gendarmes du Roy; et voicy, je vous prie, les rencontres des choses du monde : le carrosse versa et se rompit dans les ornières et les fanges, ce qui obligea d'en faire sortir ces Messieurs, et M. le Prince de faire une tentative aux gendarmes laquelle commença par : « Messieurs, il y a quelque différence de cette journée « à celle de Lens. » Personne n'ayant reparti, M. de Miossens, qui les commandoit, le voyant marcher quelques pas, alla à luy, peut-estre pour luy oster la pensée de se sauver, et luy dit : « Monsieur, « soyez asseuré que Comminges s'acquittera très-bien de la charge « qu'il a de vous conduire. » Il fallut une bonne heure pour raccommoder le carrosse, pendant lequel temps, il ne passa personne qui les connust et demandast ce que c'estoit, tant ces lieux sont peu

fréquentez en hyver (1), tellement qu'ils furent conduits à Vincennes et enfermez dans le donjon. »

III.

VARIÉTÉS.

L'*Histoire de Lille* de notre confrère M. Derode (*Bibliogr.* n° 55) peut être mise au rang des ouvrages les plus approfondis et les plus considérables qui aient été publiés depuis quelques années sur l'histoire particulière des villes de France. C'est un sérieux travail qui a dû coûter à son auteur de longues et patientes recherches. Malgré les essais imparfaits de Tiroux en 1730 et de Montlinot en 1764, les annales de Lille n'avaient pas encore été écrites. M. Victor Derode traite ce sujet intéressant dans tous ses détails, en puisant aux meilleures sources et en appuyant constamment son récit sur le témoignage des documents contemporains. Après une introduction dans laquelle sont exposées les vues de l'auteur, et, en quelque sorte sa profession de foi historique et littéraire, le premier volume s'ouvre par un chapitre important consacré à l'étude du sol de la Flandre, et en particulier du sol lillois, considéré successivement au point de vue de la géologie, de la géographie, de l'ethnographie, de la zoologie et de l'histoire. Nous y avons remarqué surtout des recherches instructives sur la délimitation de la langue flamande dans le département du Nord. Vient ensuite un chapitre important pour l'histoire et la description locale, sous le titre de Topographie de Lille ; on y trouve après le récit des agrandissements successifs de la ville, de ses enceintes, de ses fortifications, un dictionnaire alphabétique de ses rues, dans le genre de celui que De La Tynna a fait pour les rues de Paris. Les deux chapitres suivants : *Étude du dialecte lillois*, *Esquisses des mœurs lilloises*, offrent une lecture aussi agréable que variée et terminent ce qu'on peut appeler la partie préliminaire de l'ouvrage. L'histoire proprement dite des événements qui appartiennent aux annales de Lille commence avec le cinquième chapitre intitulé : *Lille sous les Forestiers, les marquis et les comtes de Flandre.* Pour chacune des périodes qui forment les principales divisions de son sujet, M. Derode a adopté une méthode d'exposition qui lui permet de présenter clairement, sans jamais les confondre, les faits généraux et les détails. Par exemple, après avoir raconté, dans le chapitre dont nous venons de parler, l'origine

(1) C'était à l'endroit où est aujourd'hui le boulevard Montmartre.

de Lille, l'histoire des Forestiers et celle des comtes de Flandres, période dont les points les plus remarquables sont les siéges de cette ville par l'empereur Henri III, Louis le Gros, Philippe-Auguste, Philippe le Bel et Robert de Béthune, l'administration des comtesses Jeanne et Marguerite et la réunion de Lille à la France sous Louis le Hutin, M. Derode trace, dans un chapitre particulier, le tableau des *hommes et des choses* pendant le même espace de temps. C'est dans cette seconde partie que se trouvent les résultats, presque toujours neufs, des recherches de l'auteur sur les institutions, les arts, les monuments lillois de chaque époque. Le tome Ier poursuit le récit de l'histoire de Lille sous les ducs de Bourgogne et sous la domination de l'Autriche. Il est terminé par un chapitre étendu sur les tournois et sur les célèbres fêtes de l'Épinette instituées sous les comtes de Flandre et abolies par Philippe II. Le tome II contient la suite du récit général des faits sous la domination espagnole de 1515 à 1667, et sous les rois de France, depuis l'entrée de Louis XIV à Lille jusqu'en 1789. Nous signalerons dans ce volume le récit, plein d'intérêt, des siéges de la ville en 1667 et 1708, et parmi les détails consacrés aux institutions et aux mœurs, deux chapitres curieux sur les sorciers et sur les exécutions criminelles. L'histoire du corps échevinal de Lille, celle de son administration financière sous l'ancien régime, de son hôtel des monnaies, de sa chambre des comptes, avaient trop d'importance pour ne pas mériter d'être traitées à part. L'auteur en a fait le sujet des quatre derniers chapitres de son tome second. Le tome III et dernier embrasse l'histoire de Lille depuis le commencement de la révolution de 1789 jusqu'à nos jours. Le récit du mémorable siége de 1792, qui se termina d'une manière si glorieuse pour cette ville, forme naturellement l'épisode le plus brillant de cette partie de l'ouvrage. Nous regrettons de n'avoir pu donner ici qu'une analyse sommaire de ce livre que le talent et la consciencieuse exactitude de l'auteur recommandent non-seulement aux personnes qui s'intéressent spécialement à l'histoire de Lille ou de la Flandre, mais à tous les amis des études historiques.

Notes sur les archives départementales et communales. (Suite.)

ALSACE. — BAS-RHIN.

Archives communales.

Nous avons à signaler, à l'égard de ces archives, de même qu'à l'égard des archives du département, des résultats satisfaisants également dus à la sollicitude éclairée de l'administration dépar-

lementale et au zèle de l'archiviste. En 1841, M. Spach reçut mission d'inspecter les archives communales. A la fin de 1843, il avait visité, pendant les mois d'été, plus de 100 communes sur 543. En 1847, toutes avaient fourni le travail de leurs inventaires, hormis cinq ou six, parmi lesquelles plusieurs villes dont les archives très-considérables ne peuvent être complétement inventoriées qu'à la suite d'un long travail. Dans la majorité des communes rurales, les pièces antérieures à 1789, quand il en existe, sont invariablement les mêmes : ce sont des *pfarrbücher*, ou registres de l'état civil, baptismaux, nuptiaux ou mortuaires qui remontent rarement au delà de la seconde moitié du XVII^e^ siècle ; des renouvellements de biens, ou livres terriers, dont la date la plus ancienne est, pour l'ordinaire, de la même époque ; des comptes communaux des XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, quelquefois des pièces de procédures, des transactions, des colligendes, des actes de vente, des règlements de police locale, des abornements. La guerre de trente ans, si funeste aux générations du XVII^e^ siècle, ne l'a pas été moins aux anciennes archives. Beaucoup de parchemins ont disparu dans l'incendie des bourgades et des villages, comme l'attestent la plupart des préambules des livres terriers qui datent presque tous des années postérieures à la paix de Westphalie. Quelques détails donnés par un certain nombre de communes feront connaître l'état et apprécier l'importance des archives des communes dans l'ancienne Alsace.

Schiltigheim. Pfarrbücher remontant au 6 août 1575, sans interruption jusqu'à l'époque moderne ; livres terriers de 1683 et 1752 ; livres de comptes ; XVII^e^ et XVIII^e^ siècles ; protocoles judiciaires et protocoles de contrats de la même époque.

Bischheim. Règlement de police locale (Dorfordnung), 1760, rendu par le seigneur ; terriers de 1706, 1726, 1727, renouvelés pour réparer les lacunes causées par la guerre de trente ans ; descriptions de biens ; pfarrbücher.

Benfeld. Un volume in-folio intitulé : *Renouvellement du vieux Stradtbuch*, ou livre des statuts, est un document plein d'intérêt. Ce renouvellement a été fait en 1537, sous l'épiscopat et par ordre de Guillaume de Honstein. Il renferme les priviléges, les coutumes et droits de la ville de Benfeld ; à savoir, les chapitres suivants : « Etablissement d'un *Vogt* ou prévôt ; établissement d'un nouveau conseil de ville ; compte du Stettmeister ; serment du conseil ; serment et statuts des *Heimburger ;* serment des bourgeois ; serment des bourgeois d'Ehly ; statuts des *Kirchenmeister* ou marguilliers ; statuts des sacristains, du *Spitalmeister* ou administrateur de l'hô-

pital, des boulangers dans la maison de ville, des bouchers, des aubergistes, des marchands de vin; serment des échevins; les corvées; serment des nobles; les laïques; statuts des avocats; serment des tuteurs, du sacristain de la ville; article des rentes foncières (Betten); droits et priviléges des étrangers; serment du *Stubenknecht;* serment du messager pédestre (*laufender Bote*); du consigne, du receveur (*Zoller*); les gardiens; la grande et la petite tour; serment des vendeurs et acheteurs; serment des sages-femmes; serment de la meunière; serment du *Wasenmeister* (équarrisseur); statuts des pêcheurs; statuts de la douane, statuts de la putainerie (*Buhlschaft*); statuts sur les festins de la Saint-Jacques et de la Saint-Laurent; manière dont Ehly est échu à Benfeld; nouveau statut judiciaire; statuts sur les appels; statuts sur les maisons vendues à Benfeld; statut pénal; établissement d'un maître d'école; statuts sur le maître d'école, sur l'instruction religieuse des enfants; redevance en bois échéant aux employés de la ville. — Dans le chapitre intitulé : Serment *des gens du meunier,* se trouvent indiquées des précautions contre la fraude. — Dans le statut pour le *Spitalmeister,* sont tracées les règles sur la manière dont il doit administrer les biens de l'hôpital et accueillir les pèlerins et malades. — Sous le titre de *Feuerordnung*, des dispositions fort sages se trouvent prises : on désigne spécialement les personnes, les domestiques de telle ou telle maison, pour desservir tel puits. — Le chapitre sur *Ehly* est une espèce d'enquête sur le droit de seigneurie de Benfeld, droit acheté du sieur de Müllenheim. Une douzaine de bourgeois sont entendus; leur déposition est écrite dans un style naïf : il rend compte d'une discussion de *Benfeld* avec *Sand* pour droit de pâturage. — Les archives de Benfeld renferment de plus une série de documents sur l'hôpital de cette ville; ce sont pour la plupart des constitutions de rentes. Une pièce en latin remonte à 1344. En outre, des livres de comptes et liasses de procédure du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècles; les délibérations du conseil de ville depuis 1685 jusqu'à nos jours, presque sans interruption.

Mundolsheim. Terrier de 1500.

Lampertheim. Parchemin des XV^e^, XVI^e^ et XVII^e^ siècles; constitutions de rentes, en allemand, passées devant l'officialité de Strasbourg; terrier de 1662.

Illkirch-Grafenstaden, village où fut signée la capitulation qui fit de Strasbourg une ville française; archives considérables et bien tenues; pfarrbücher depuis 1669; livre de revenus et créances des églises, 1676, 1735; description des biens (*Heiligenguth*) de ces

églises, 1761; description des droits seigneuriaux d'Illkirch (*Regalienbuch*); divers protocoles concernant les actes de la municipalité, entre autres un registre commencé en 1765 et intitulé : *Juden-und haarzoll protokoll*, dont le second est destiné à prendre acte de la vente ou de l'échange de bestiaux et à détailler la qualité de la marchandise.

Nordhausen. Titres du XIVe et du XVe siècles.

Kogenheim. Renouvellement de biens remontant à 1395; colligendes du XVe siècle.

Hüttenheim. Livres de baptêmes de 1583; comptes et colligendes.

Marlenheim, Wangen. Pièces du XVIe siècle.

Westhoffen. Nombreux titres en parchemin depuis 1476 jusqu'au XVIIIe siècle; comptes communaux des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

Dangolsheim. Quelques titres curieux : une convention entre la commune et les Juifs qui y étaient établis en 1524; une convention de 1559 entre Bergbieten, Dangolsheim, Dahlenheim, Biblenheim, Flexbourg, pour la construction d'un pont sur la Mossig.

Dahlenheim. Titres remontant à 1395.

Wolxheim. Série de comptes communaux; règlement de police de 1576; série de parchemins remontant à 1414.

Mittelbergheim. Recueil de jugements prononcés dans la commune depuis 1555; règlements de police depuis 1544; pièces de procédure.

Blienschwiller. Pfarrbücher depuis 1540; règlement de police de 1659; comptes.

Dorlisheim. Rotule de l'année 1387 énumérant les rentes du Grafenhof (des comtes de Linange); titre de 1461, relatif à la maison de ville; règlement municipal de 1541; actes, registres relatifs aux rentes et aux impôts; registres de l'état civil remontant au XVIe siècle.

Marcolsheim. Lettres reversales concernant des dettes contractées par les princes évêques de Strasbourg; lettres d'indulgence relatives à l'église de la ville; quelques donations; un titre relatif à l'endiguement du Rhin; un autre relatif à un bac et passage sur le fleuve.

Neuwiller. Quelques transactions du XVIe siècle concernant des droits d'usage et des irrigations.

Rosheim. Priviléges émanés des empereurs Louis de Bavière (1333), Charles IV, Wenceslas (1376), Frédéric III (1441), Maximilien Ier (1494), Rodolphe II (1582), et Louis XIV, comme protecteur de la décapole d'Alsace (1651); correspondances relatives à la guerre de trente ans.

La ville d'Erstein possède une collection importante de plusieurs centaines de chartes dont la série est ouverte par les lettres-priviléges que conservèrent à diverses reprises aux habitants de cette ville les landgraves d'Alsace en 1325, 1335, 1340, 1359; les évêques de Strasbourg en 1363, 1366, 1372, 1376, 1393, 1394, divers seigneurs au xv^e^ siècle; enfin le grand chapitre de Strasbourg qui rentra dans cette belle propriété en 1472; puis viennent des donations, des titres de propriété de toute nature, des transactions des règlements pour les divers métiers, les protocoles de la commune, des procès-verbaux d'abornements, des colligendes, des comptes communaux, des registres de répartition.

Les archives de Selestat promettent une ample moisson de documents pour l'histoire locale; elles sont intégralement classées par matières, et 1600 titres sont spécialement inventoriés. Voici les divisions et subdivisions du classement : Administration impériale, diètes, préfecture de Haguenau et régence d'Ensisheim, diplômes, affaires litigieuses, affaires religieuses. — Pièces diverses : guerre des Turcs, guerre des Suédois, départ des Suédois, garnison française, Mazarin et Louis XIV. — Affaires litigieuses, civiles et ecclésiastiques : chambre impériale, tribunal de Roswyl, procès de sorcellerie. — Jésuites, Dominicains : couvent de Silo, les déchaussés, Saint-Jean, Saint-Léonard, chapelle de la forêt de l'Ill; Ebersmünster, protestantisme. — Contrats entre particuliers, registres des notaires, testaments; comptes de tutelle du xv^e^ au xviii^e^ siècle. — Maison de Rathsambausen; village de Kintzheim. — Selestat et les dix villes impériales. Les Juifs. — Hospice. — Titres de propriété de la ville. — Recueil d'ordonnances royales. — Protocoles des séances du magistrat depuis le commencement du xv^e^ siècle. — Un grand nombre de registres classés sous les rubriques suivantes : Impôts directs des cinquante dernières années du xviii^e^ siècle, correspondance, protocoles de Kintzheim, registres des enchères, registres du changeur, registres du greffe, protocoles des contrats.

La suite au numéro prochain.

IV.

BIBLIOGRAPHIE.

41. — *Annuaire administratif, historique, statistique et industriel de la Meuse, pour l'année* 1849. In-12 de 18 feuilles 2/3. A Bar-sur-Ornain, imprimerie et librairie de Numa Rolin. Prix..... 2 fr. 50 c.

42. — *Annuaire administratif, statistique, historique et commercial de la Meurthe*; par Henri Lepage, arch. du dép., 1849 (première partie). In-12 de 6 feuilles. — *Idem*, par Henri Lepage et G. A. Georges Grimblot (seconde partie). In-12 de 8 feuilles 2/3. Nancy, imprimerie de madame veuve Raybois, librairie de Grimblot.

43. — *Annuaire du département de la Côte-d'Or, pour l'année 1849, contenant, etc.* In-24 de 6 feuilles 1/2. Dijon, imprimerie et librairie de Douillier. Prix..... 1 fr.

48e année.

44. — *Annuaire du département de Loir-et-Cher pour l'année 1849.* In-8° de 7 feuilles 1/2. Blois, imprimerie de Jahier, chez l'éditeur, grande rue, 58; chez les libraires du département. Prix..... 1 fr. 25 c.

Dix-neuvième publication.

45. — *Annuaire du département du Calvados, pour l'année 1849.* In-12 de 14 feuilles 1/6. Imprimerie de madame veuve Pagny, à Caen; chez tous les libraires du département. Prix..... 2 fr.

46. — *Biographie universelle des contemporains*, contenant un précis historique de la vie et des travaux des agronomes, antiquaires, artistes, etc.; enfin de tous les hommes remarquables dans la littérature, les sciences, les arts, l'industrie, l'armée, la marine, etc. Ouvrage entièrement neuf, paraissant du 15 au 30 de chaque mois, et formant annuellement 1 vol. grand in-8° à deux colonnes avec portraits. Rédacteur gérant, B. Levrel. In-8° d'une feuille. Imprimerie de Pillet fils aîné, à Paris; librairie de madame veuve Mansut. Prix annuel..... 6 fr.

47. — *Bulletin monumental, ou collection de mémoires et de renseignements*; 2e série, tome IV. 14e volume de la collection. Par les membres de la Société française pour la conservation des monuments. Publié par M. de Caumont. In-8°, de 46 feuilles. Imprimerie et librairie d'Hardel, à Caen. A Paris, chez Derache; à Rouen, chez Lebrument.

48. — *Cathédrale de Bourges*, description historique et archéologique, avec plan, notes et pièces justificatives; par A. de Girardot et Hip. Durand. In-12 de 2 feuilles, plus une planche. Moulins, imprimerie et librairie de Desroziers; à Paris, chez Didron; à Bourges, chez tous les libraires..... 3 fr.

Extrait de la Monographie générale de la cathédrale de Bourges.

49. — *Congrès archéologique de France.* Séances générales te-

nues à Sens, Tours, Angoulême, Limoges, en 1847; par la Société française pour la conservation des monuments historiques. In-8° de 30 feuilles 1/2 plus 6 pl. Caen, imprimerie et librairie d'Hardel; Paris, librairie Derache.

Quatorzième session.

50. — *Description du pavé de l'ancienne cathédrale de Saint-Omer*, consistant en dalles gravées et incrustées de mastic de couleurs variées, suivie de la description de deux autres pavés de carreaux de terre cuite vernissée, découverts, l'un aux archives de l'aucienne cathédrale en 1838, l'autre lors des fouilles faites à l'église de Saint-Bertin, en 1843; par Emmanuel Wallet, de Saint-Omer. In-4° de 16 feuilles plus une pl. Imprimerie d'Adam d'Aubers, à Angers; librairies de Tumerel-Legier, à Saint-Omer; d'Obez, à Douai, et chez l'auteur.

51. — *Discours du temps de la rivalité de Henri II et Charles-Quint*, 1551-1552. In-8° de 4 feuilles. A Metz, imprimerie de Verronnais, librairie de Lecouteux.

Tiré à 100 exemplaires, dont 50 seulement sont destinés au public. — Discours aux princes conjurés de l'Allemagne. — Discours aux princes de l'Allemagne et aux villes libres de l'empire.

52. — *Dissertation sur l'entrevue de Philippe le Bel et Bertrand de Got*, par M. l'abbé Lacurie. In-8° de 4 feuilles. A Saintes, imprimerie de Chavignaud, librairie de Scheffler.

53. — *Documents historiques et biographiques sur l'administration de la justice dans la ville de Muret avant* 1789, recueillis par M. Victor Fons, juge au tribunal civil de Muret. In-8° de 3 feuilles 1/2. Imprimerie de Rivals, à Muret.

54. — *Essai de monographie d'une série de médailles gauloises d'argent imitées de deniers consulaires au type des dioscures, et description d'une médaille gauloise de bronze inédite;* par le marquis de Lagoy. In-4° de 3 feuilles plus une pl. Imprimerie de Martin, à Aix.

55. — *Histoire de Lille*, par V. Derode. Imprimerie de Vanderest, à Dunkerque; librairie de Beghin, de Bronner-Bauwens, à Lille, et de Hébrard, à Paris. 1848. 3 volumes in-8° de XIV-411, 516 et 500 pages, avec figures et cartes, et gravures sur bois dans le texte.

J. DE G.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.